

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CESSION DE DEUX BUS A LA SOCIETE ROBIN -
MODIFICATION DE LA DECISION N°267 DU
11 JUILLET 2018**

Direction Services Techniques -
Transports – Mobilité E JL/CL
N° 2020-D- 89

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- ⇒ Vu les articles L 5216-4 et L 2123-18 du code général des collectivités territoriales,
- ⇒ Vu, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président modifiée,
- ⇒ Vu, la décision n°267 du 11 juillet 2018 approuvant la cession de deux bus HEULIEZ à la société ROBIN au prix de 1 500 € chacun,

CONSIDERANT que le prix indiqué dans la décision est erroné,

DECIDE

Article 1^{er} – Est modifiée la décision n°267 du 11 juillet 2018 afin de corriger le prix de vente des deux bus HEULIEZ GX 317 cédés à la société ROBIN au prix de 15 000 € chacun.

Article 2 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 31 mars 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **03/04/2020**
Publié ou notifié,
Le **03/04/2020**